

**Le CHEDD Bretagne est une association loi 1901** ; il adopte les principes généraux du Réseau des CHEDD :

- **l'initiative** est **locale**, plusieurs entités légitimement concernées et représentatives des intérêts des diverses parties prenantes étant partenaires, l'une d'entre elles étant pilote du projet ;

- elle s'appuie fortement sur le **réseau des anciens auditeurs** qu'elle implique dans ses travaux ;

- l'objectif principal est la **sensibilisation**, la **formation** voire **l'accompagnement** des responsables représentant toutes les **parties prenantes du territoire concerné** (*collectivités, entreprises, services publics, associations...*)

- d'autres objectifs connexes peuvent être adjoints, mais à condition qu'ils concourent à l'objectif principal que les **principes pédagogiques** et que la **charte éthique des** **CHEDD** soient respectés.

En ce qui concerne le CHEDD Bretagne, **l'association a été constituée fin 2010**, afin de pouvoir lancer la session pilote en janvier 2011. L'association est présidée par Marie-Thérèse Sauvée, précédemment Vice-Présidente chargée des Innovations dans les éco-activités au Conseil Général d'Ille et Vilaine.

Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et la CCIT Rennes, ainsi que les institutions académiques partenaires souhaitent que d'autres organisations bretonnes rejoignent l'association de façon à répartir ses soutiens sur l'ensemble du territoire régional.

Outre le Conseil d'administration, un **Comité pédagogique** a été établi le 1<sup>er</sup> décembre 2010 ; il comprend naturellement les représentants des établissements d'enseignement supérieur partenaire, mais aussi des experts et des responsables d'autres organismes.

Ce Comité définit les orientations pédagogiques, ses membres proposent leurs propres apports au cursus et participent à l'évaluation des actions conduites. Il est prévu que le Conseil d'administration puisse s'appuyer sur un **Conseil d'orientation** lorsque l'association aura pris une plus grande ampleur.